

Mardi 11 octobre 2022

1 000 PERSONNES DE PLUS POUR ASSURER LA SÛRETÉ SUR LE RÉSEAU D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Île-de-France Mobilités ambitionne de créer 1 000 postes supplémentaires dans les 5 prochaines années afin d'améliorer la sûreté dans les transports en commun. Parallèlement, elle poursuit le travail engagé auprès de l'ensemble des services de sûreté, notamment grâce à l'ouverture du Centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) en juillet 2022, visant à optimiser les moyens grâce à une meilleure coordination. Elle se dotera dans les prochains mois d'une direction de la sûreté composée d'une brigade régionale de sécurité des transports d'une centaine d'agents.

« Se sentir en sécurité lorsque l'on se déplace dans les transports en commun est une demande plus que légitime des Franciliennes et des Franciliens. Nous avons réussi à vidéo-protéger la quasi-totalité du réseau d'Île-de-France Mobilités. Nous avons renforcé massivement les effectifs de sûreté et nous poursuivons ces efforts dans les années à venir car nous estimons la présence humaine est essentielle à la bonne sécurité de nos voyageurs. Nous avons entamé la modernisation des outils et le rapprochement des méthodes entre les opérateurs et les forces de l'ordre grâce au Centre de coordination sous l'égide du préfet de police mais il faut continuer, lever les contraintes pour aller vers un service unique de sécurité. »

Valérie Péresse

25 % de personnel en plus d'ici 2026 pour assurer la sécurité des voyageurs

La sûreté des voyageurs dans les transports en commun en Île-de-France constitue un enjeu essentiel pour les franciliens et l'attractivité de la Région. C'est une priorité pour Île-de-France Mobilités qui y consacre un budget de 160 M€ chaque année. Les 1 000 nouveaux effectifs venant s'ajouter aux 4000 déjà déployés sur le réseau francilien seront ainsi répartis :

- 300 agents supplémentaires seront déployés dans les bus de grande couronne. Ces effectifs sont mis en place dans le cadre de l'attribution des délégations de service public en cours d'attribution.
- 80 agents pour les lignes ferroviaires (dont tram-train) repartis en 40 nouveaux agents de la SUGE (SNCF) et 40 agents de sécurité privée, nécessaire notamment dans le cadre du prolongement du RER E.
- 100 effectifs dans le cadre de la création de la brigade régionale de sécurité des transports au sein d'Île-de-France Mobilités.
- 100 agents de sécurité privée supplémentaires pour la RATP.
- 23 agents supplémentaires pour le GPSR (RATP)
- 400 agents de sécurité privée pour les bus de Paris et petite couronne dans le cadre des Délégations de Service Public attribuées par Île-de-France Mobilités qui seront déployés en 2025.

Création d'une Brigade régionale de sécurité

Île-de-France Mobilités va créer une structure dédiée à la sûreté permettant d'accueillir une brigade régionale de sécurité des transports composée d'une centaine d'agents qualifiés capables d'intervenir partout en Île-de-France pour apporter un soutien temporaire aux effectifs de terrain en fonction des besoins. Les études juridiques et opérationnelles puis la mission de configuration devront préciser le fonctionnement et les modalités d'intervention de cette entité.

Formation et évolutions législatives

Île-de-France Mobilités travaille en concertation avec les pouvoirs publics, les opérateurs de transports et la branche sécurité privée, à la création d'une formation spécialisée transports pour les agents de sécurité privée. En complément des formations actuelles du secteur, elle proposera de nouveaux modules spécifiques et adaptés au secteur des transports en commun.

Cette formation doit permettre de renforcer la professionnalisation des agents des sociétés de sécurité privée employées par les opérateurs de transport. Cette approche par perspective de carrière devrait permettre de spécialiser et fidéliser les agents dans un domaine attractif et correspondant à un besoin spécifique. Le dossier de demande de certification a été déposé en juillet 2022 et vient d'être enregistrée par France compétences.

En parallèle de cette formation renforcée, Île-de-France Mobilités souhaite une évolution des prérogatives des agents de sécurité privée exerçant dans les transports. Ce dernier point fait l'objet de discussions avec le gouvernement.

Les grands chiffres de la sûreté aujourd'hui



Contacts presse :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Sébastien Mabile : sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr – 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58

www.iledefrance-mobilites.fr/presse

